

K.S./

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

D E C R E T

N° D/2000/042 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION
D'AMBASSADEURS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret N° D/99/004/PRG/SGG du 08 Mars 1999, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret N°D99/007/PRG/SGG du 12 Mars 1999, modifié par le Décret N°D/2000/007/PRG/SGG du 25 janvier 2000 nommant les Membres du Gouvernement ;

D E C R E T E,

Article 1^{er} : Monsieur Amara Djoubar SOUMAH, précédemment Directeur des Affaires Politiques et Culturelles au Ministère des Affaires Etrangères est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire au Canada avec résidence à OTTAWA.

Article 2 : Monsieur Mamadou TOURE, précédemment en service au Bureau de Presse de la Présidence de la République, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire en Malaisie avec résidence à KUALA LUMPUR.

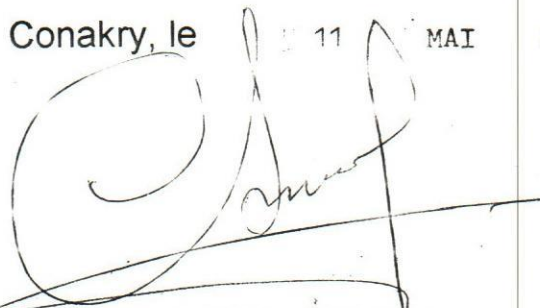
ARTICLE 3 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

11

MAI

2000



GENERAL LANSANA CONTE